

Paris, le 27 juin 2017

Cher(e) Ami(e),

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la **26^{ème} Journée Annuelle du GERES** se déroulera le **vendredi 24 novembre 2017** à la Faculté de Médecine Xavier Bichat, 16 rue Henri Huchard – 75018 Paris.

Cette journée de formation et d'information organisée par le GERES est l'occasion de faire un point sur l'état des connaissances dans le domaine de la prévention des risques d'exposition des soignants aux agents infectieux et de présenter les actualités, exposer les travaux réalisés et les projets dans ce domaine. (***Ci-joint programme préliminaire***).

Un appel à communications est organisé.

Les résumés sont à envoyer pour soumission au GERES **au plus tard le 15 octobre**, de préférence par mail (geres@geres.org):

- Volume du résumé : environ 2000 caractères (espaces compris) ou 250 mots
- Police : Times
- Taille des caractères : 12

Merci de préciser les coordonnées détaillées du 1er auteur : nom, prénom, établissement, adresse, téléphone, fax, mail.

Les communications proposées grâce au résumé seront sélectionnées et réparties en communications orales ou posters. Les posters seront affichés toute la journée dans l'espace réservé aux stands d'exposition.

Si vous souhaitez vous inscrire à cette journée, nous vous remercions de nous retourner le **bulletin d'inscription** dûment complété.

* Pour une **inscription Adhérent GERES**, inscription gratuite si adhérent à jour de cotisation pour 2017 (*joindre justificatif*)

* Pour une **inscription à titre individuelle**, joindre un règlement de **100 €**, *un reçu vous sera adressé. (cette somme correspond au frais d'inscription et au déjeuner compris)*

* Pour une **inscription prise en charge par l'établissement**, joindre un justificatif de prise en charge.
- Une confirmation d'inscription et une convention de formation seront adressées à l'établissement
- Les frais d'inscription d'un montant de **150 €** seront facturés auprès de l'établissement après service fait.
(cette somme correspond au frais d'inscription et au déjeuner compris)

En effet, le GERES étant un organisme de formation, les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement peuvent être pris en charge par votre établissement dans le cadre de la formation continue (une attestation sera délivrée à votre demande).

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à cette annonce et nous espérons vous retrouver à l'occasion de cette manifestation.

Le Bureau du GERES